

Monsieur le Président de la  
République française  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Paris, le 2 novembre 2012.

Monsieur le Président de la République,

Le projet « mariage et adoption pour tous » que le Gouvernement s'apprête à vous présenter suscite une inquiétude croissante dans notre pays, contrairement à l'idée répandue que les Français seraient « mûrs » pour une telle perspective.

Nombre d'avis autorisés se sont exprimés. Ils légitiment cette inquiétude en soulignant que, loin de se réduire à un droit nouveau pour les couples de même sexe, ce projet conduirait à un changement profond de la conception de la famille et bouleverserait, pour tous les enfants à naître, le principe de leur filiation.

En assimilant, dans l'institution du mariage civil, des situations foncièrement différentes : celle de couples composés de personnes de même sexe et celle de couples composés d'un homme et d'une femme capables, ensemble, d'engendrer, le projet aboutirait de fait, ainsi que le montre l'examen attentif de ses articles, à une réduction des protections dont bénéficient en droit comme sur un plan symbolique ces couples, les pères, les mères et leurs enfants. En effaçant les qualités de père et de mère dans un concept flou de « parents », il ouvre sur des dérives possibles, que personne aujourd'hui ne souhaite, mais que l'on constate dans d'autres pays.

Alors que les organismes régulièrement consultés ont tous, à ce jour, émis un avis négatif, nous vous demandons de considérer votre engagement pris au titre de la lutte contre les discriminations et de la recherche d'égalité, à la

lumière de ces avis et des questions que se posent un très grand nombre de Français :

- Est-il juste que le droit traite également les situations radicalement différentes que sont les couples mari et femme et les couples de même sexe ?
- Est-ce vraiment œuvrer pour l'égalité que de créer un droit à l'enfant qui privera certains d'entre eux d'une filiation claire ? Ne s'agit-il pas, en l'occurrence, d'un abus de pouvoir des générations actuelles sur les générations à venir ?
- Est-ce vraiment le rôle du pouvoir exécutif de dire ce qu'est une famille ?
- N'y a-t-il pas pour la protection des familles, en particulier les plus vulnérables d'entre elles, des priorités sociales et économiques plus urgentes ?

Les Français ont besoin de clarté sur un sujet d'une telle gravité.

Nous vous prions donc, Monsieur le Président de la République, de bien vouloir surseoir à l'examen d'un projet de loi par l'Assemblée, aussi longtemps qu'un débat vraiment organisé, par exemple dans le cadre d'États généraux, n'aura pas eu lieu, afin que le Parlement entende l'opinion des Français.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.

Christiane BASSET,  
membre du Comité Consultatif National d'Éthique.

Joseph GUIMET,  
membre du Conseil Économique et Social Européen.

Antoine RENARD,  
président de la Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques,  
membre du Haut Conseil de la Famille.